www.saint-servais-29.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 029-212902647-20250619-20250602-DE

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 19 juin 2025

Délibération N° : 2025 - 06 - 02

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 12 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.
Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 12 - votants : 15.

Membres en exercice : 15	Présents : 12	Votants : 15	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 6

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC et Valérie PAUL.
Jérôme BOITE, absent, a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL
Virginie MASSEY, absente, a donné pouvoir à Christel ABGRALL
David LE BORGNE, absent, a donné pouvoir à Thierry MAGUEREZ
Secrétaire de séance : Christel ABGRALL
Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de Mairie)

Objet : TARIF DU REPAS DE CANTINE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les repas de cantine sont livrés par la société Convivio. Les tarifs actuels sont de 3,62 € par enfant en maternelle et 3.83 € par enfant en élémentaire habitant la commune et de 4,62 € par enfant en maternelle et 4.83 € par enfant en élémentaire pour les enfants hors-commune.

Monsieur le Maire propose pour la rentrée de septembre 2025-2026, au vu des hausses du prestataire :

CANTINE

De fixer de prix du repas de cantine :
pour les enfants en maternelle de SAINT-SERVAIS : 3,70 €
Pour les enfants en élémentaire de SAINT-SERVAIS : 3,90 €
pour les enfants en maternelle extérieurs à la commune : 4,70 €
pour les enfants en maternelle extérieurs à la commune : 4,90 €
Pour les familles de 3 enfants et plus, les repas à compter du 3ème enfant seront de la moitié du prix normal

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 029-212902647-20250619-20250602-DE

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 029-212902647-20250619-20250602-DE

1 € supplémentaire le prix de la cantine pour les enfants non inscrits 48 heures à l'avance.
En cas de maladie d'un enfant, si la personne responsable de la restauration n'est pas prévenue, le 1er jour ne sera pas facturé mais les jours suivants les repas seront facturés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Valide** les tarifs de cantine

Secrétaire de séance
Christel ABGRALL

Le Maire,
Bernard MICHEL

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 029-212902647-20250619-20250602-DE